

FICHE 10

POUR DES MISSIONS DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE, FISCAL ET FINANCIER RENOUVELÉES ET RENFORCÉES

La CGT propose

Dans un contexte géopolitique international, européen et national changeant, et compte-tenu des évolutions commerciales, des schémas d'organisation des opérateurs économiques, des vecteurs de fraude, la place du contrôle économique et financier doit être réaffirmée, renforcée et renouvelée.

La CGT propose de redonner aux missions de nos champs publics et semi-publics de contrôle toute leur pertinence et leur force pour protéger les consommateurs, citoyens, système bancaire et entreprises des risques sanitaires, environnementaux, économiques et financiers.

Il s'agit de renforcer la lutte contre la fraude fiscale, économique, bancaire, contre les trafics de toutes les marchandises prohibées et les réseaux criminels, les fraudes sur les produits, contrats et prestations assurant une sécurité sanitaire et économique, contre le blanchiment d'argent, garder le contrôle des fonds publics, afin de faire face aux enjeux économiques, financiers et fiscaux.

Il s'agit de renforcer les missions essentielles au fonctionnement de la société et à l'égalité.

La CGT revendique une doctrine de contrôle de qualité, permettant d'assurer l'égalité des citoyen·nes, des collectivités et des entreprises.

Ce qui existe aujourd'hui

Alors que le contrôle des humains se renforce et que les atteintes aux libertés publiques se multiplient, le contrôle du capital et des marchandises est de plus en plus attaqué car présenté comme une entrave à la bonne marche de l'économie.

Sous couvert de « dette publique », de « mondialisation », de « modernisation », de « centralisation », de « réorganisation », de « transferts de missions fiscales », d'« externalisation », etc, l'État a orchestré l'abandon de ses missions de contrôle par divers leviers :

- >> baisse des effectifs des administrations de Bercy(Par exemple, - 50 000 aux Finances publiques, - 6 000 aux Douanes, - 1000 à la CCRF en 15 ans et - 300 -100 au SCL).
- >> mise sous contrôle préfectoral des missions de contrôle et privatisation des contrôles sanitaires, mise en place d'un code des douanes de l'Union sous le seul angle du libre échange,
- >> affaiblissement du système bancaire d'État,
- >> constats affligeants d'année en année de la Cour des Comptes, qui ont malheureusement souvent pour conséquences de saborder des services déjà fortement dégradés,
 - >> fermeture de trésoreries,
 - >> dérégulation des marchés,
 - >> abandon des missions de contrôle en matière environnementale,
 - >> fraude fiscale exponentielle,

- >> l'explosion du e-commerce ne permettant pas de contrôler les marchandises et leur flux
- >> menace de fermeture des services communs des laboratoires,
- >> mise en place du contrôle unique,
- >> orientation abandonnant le contrôle au profit de l'accompagnement des entreprises,
- >> réduction drastique des moyens en matière de contrôle des marchés publics.

En transformant nos administrations de contrôle en administrations de services et de conseils, c'est l'esprit même du contrôle qui est mis à mort.

Ainsi, la sécurité sanitaire et économique des citoyen-ne-s, des collectivités, des entreprises et des recettes de l'État n'est plus assurée.

Les moyens pour y parvenir

Il est urgent de créer les conditions d'exercice plein et entier des missions de contrôle et d'une véritable lutte contre toutes les formes de fraude en créant des emplois en masse pour assurer un contrôle efficace des entreprises et des particulier-e-s, du local à l'international, et sur tous les niveaux d'activité économique, à savoir des multinationales aux entreprises sans activité déclarée.

Il faut mettre en place un maillage efficace de services de contrôle avec une organisation nationale permettant une mise en œuvre identique sur l'ensemble du territoire. Il est indispensable de réarmer toute la chaîne du contrôle. Renforcer les moyens humains dédiés aux contrôles, c'est aussi contribuer à l'augmentation des recettes de l'État.

Il est urgent de donner les moyens humains, législatifs, juridiques, de formation, matériels, informatiques et immobiliers... suffisants pour lutter contre la fraude économique, fiscale, environnementale, financière, les trafics illicites sous toutes leurs formes, les atteintes portées à la loyauté des transactions commerciales (qui favorisent les délocalisations) et aux droits des consommateur-ric-e-s. La délinquance économique inhérente au capitalisme doit amener l'État à se doter des capacités de services d'enquêtes, de contrôles et de police économique.

L'État doit faire une priorité de lutter contre l'internationalisation de la fraude, par la coopération entre États et tous autres moyens. Il doit se donner les moyens d'appréhender les transactions immatérielles comme les crypto-monnaies.

Pour cela, il faut :

- >> Une évaluation des politiques publiques de contrôle.
- >> L'exercice exclusif du contrôle économique, fiscal et financier par la puissance publique.
- >> La transparence et le contrôle des banques par le service public.
- >> La création massive d'emplois. Une évaluation des besoins de créations d'emplois dans nos divers secteurs doit être menée avec les travailleur-se-s concerné-e-s. Cela commencerait par le besoin de 6 000 douanier-ère-s, de 1 400 agent-e-s de la CCRF et de 150 dans les SCL, plus de 30 000 fonctionnaire-s des finances publiques, en plus du remplacement des départs à la retraite, etc.
- >> L'inscription des missions de contrôle dans toutes les formations initiales et continues.
- >> L'élargissement du champ de la réglementation à l'ensemble des acteur-ric-e-s financiers pour maîtriser toute la chaîne de la finance.
- >> Le pilotage exclusif par indicateur de performance doit être remis en cause ; les agent-e-s doivent garder la maîtrise de l'organisation de leur travail et l'initiative des contrôles.
- >> Le réinvestissement des contrôles en matière de marché public.

Le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) s'applique à l'ensemble des fonctionnaire-s des trois versants. La CGT revendique l'abandon de la RGP et, dans l'immédiat, une protection fonctionnelle des fonctionnaire-s et des agent-e-s dont la responsabilité est engagée devant la 7^e Chambre de la Cour des Comptes.

- >> Le retour de la séparation ordonnateur-comptable telle qu'elle était à l'origine.